



**Maître de l'ouvrage :**

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLETONS**

43 Bis, Avenue Charles de Gaulle  
19300 EGLETONS

**Objet du marché :**

**CONSTRUCTION DE 5 PAVILLONS DE TYPE 3**

**Boulevard des Chadaux - 19300 EGLETONS**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Devis Quantitatif**

**(C.C.T.P. – D.Q.)**

**LOT N°8 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES -  
FAÏENCE**

ARCHITECTE		BUREAUX D'ETUDES	
 P. ROSSIGNOL	Ph. ROSSIGNOL ARCHITECTE D.P.L.G. 2, Rue Dr. Sikora 19300 EGLETONS Tél : 05.55.93.23.92 Courriel : <a href="mailto:atelier.r@wanadoo.fr">atelier.r@wanadoo.fr</a>	 BUREAU D'ETUDES LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE	B.E.T. LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE B.E.T Fluides 14, Quai Baluze 19000 TULLE Tél : 05.55.26.00.91 Courriel : <a href="mailto:contact@lai19.fr">contact@lai19.fr</a>
		 ARCS INGENIERIE	B.E.T. ARCS INGENIERIE B.E.T Structures 49, Rue A. DAUDY 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05.55.86.29.95 Courriel : <a href="mailto:o.clavel-arcsing@orange.fr">o.clavel-arcsing@orange.fr</a>

**GENERALITES**

Le Cahier des Clauses Particulières avec ses généralités et ses spécifications particulières à chaque corps d'état forme un tout.

L'entrepreneur devra donc prendre connaissance des prescriptions des autres lots.

Le Cahier des Clauses Techniques particulières n'est pas limitatif. En conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix forfaitaire indiqué à sa soumission et servant de base au marché, l'entrepreneur devra la totalité des travaux nécessaires au complet achèvement de la construction.

L'entrepreneur devra s'assurer de toutes les garanties nécessaires et en particulier, en cas d'imprécision ou d'omission du Cahier des Clauses Techniques, ce avant la remise de sa proposition ou la signature de son marché, se faire préciser par le Maître d'œuvre, la nature de l'ouvrage qui sera exigé pour permettre le parfait et complet achèvement de la construction.

De ce fait, le prix sera remis en connaissance de cause et non susceptible d'une quelconque erreur ou omission.

**DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE :**

L'ensemble des travaux et ouvrages sera soumis, tant en ce qui concerne la qualité des matériaux, que leur mise en oeuvre, aux spécifications, prescriptions et impositions des documents officiels de référence ci-après :

-Normes françaises AFNOR

-Cahier des Charges édités par les divers organismes et reconnus comme documents techniques unifiés (D.T.U.).

-Cahier des prescriptions techniques générales (C.P.T.G.) et Cahier des Charges (C.G.) édités par le Centre Scientifique et Technique du bâtiment (C.S.T.B.).

-Le R.E.E.F. 1958

-Règles B.A.

**NOMENCLATURE DES LOTS**

**LOT N° 1 – GROS ŒUVRE**

**LOT N° 2 – CHARPENTE-OSSATURE BOIS**

**LOT N° 3 – COUVERTURE**

**LOT N° 4 – MENUISERIES P.V.C.**

**LOT N° 5 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

**LOT N° 6 – ISOLATION-PLATRERIE-PEINTURE**

**LOT N° 7 – CHAPE FLUIDE (base ciment)**

**LOT N° 8 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE**

**LOT N° 9 – SERRURERIE - CLOTURES**

**LOT N° 10 – ELECTRICITE + PHOTOVOLTAIQUE**

**LOT N° 11 – PLOMBERIE – VMC – CHAUFFAGE GAZ**

**LOT N° 12 – ESPACES VERTS - ENGAZONEMENT**

**LOT N° 13 – VRD**

**GENERALITES****A - CONDITIONS COMPLEMENTAIRES :**

L'entreprise est réputée :

-Avoir pris connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux ainsi que tous les éléments généraux et locaux en relation avec leur exécution.

-Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.

-Avoir contrôlé toutes les indications de documents du dossier et s'être entourée de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'œuvre.

**B - MATERIAUX - MISE EN OEUVRE :**

Tous les ouvrages seront réalisés en matériaux conformes aux Normes.

Leur mise en œuvre sera exécutée suivant les règles de l'art et les D.T.U. correspondants, tous ouvrages ou parties d'ouvrages non conformes seront déposés et remplacés par l'entrepreneur à ses frais.

**C - EXECUTION DES OUVRAGES**

La description des ouvrages indiqués au présent C.C.T.P. n'est pas limitative, tous les travaux nécessaires à une exécution complète et parfaite des ouvrages, objet du présent lot, ne pourra se prévaloir d'une omission quelconque dans le présent document.

**D - VERIFICATION DES COTES :**

L'entrepreneur devra avant exécution de ses travaux, vérifier soigneusement sur place les côtes de mise en œuvre et s'assurera de leur concordance avec les côtes portées aux dessins et au devis descriptif.

De même, il devra prendre connaissance des dispositions arrêtées pour les ouvrages devant constituer les supports de ces travaux.

Il sera responsable de toutes les erreurs non signalées, ainsi que des conséquences de toute nature qu'elles entraîneraient.

**E - ECHANTILLONS :**

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui lui seront demandés par le Maître d'œuvre pour fixer son choix, font expressément partie du forfait, ainsi que toutes présentations ou dépose des ouvrages ou parties d'ouvrages non acceptées.

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des cahiers des charges D.T.U. et énoncés ci-dessous ainsi que la notice sur le classement U.P.E.C. définissant la qualité des matériaux et le mode d'exécution des ouvrages.

D.T.U. n° 26.2 (NF P 14-201) – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.

D.T.U. n° 52.1 (NF P 61-202) – Revêtements de sols scellés.

D.T.U. n° 53.2 (NF P 62-203) – Revêtement de sols plastiques collés.

Fasc.248 : CPT Exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtement de sols plastiques collés.

Fasc. 3264 : Classification des colles à carrelage (définitions et spécifications).

Fasc. 3265 : CPT Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles ou d'adhésifs.

Fasc. 3266 : CPT Revêtement de murs extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles.

Fasc. 3267 : CPT Revêtement de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles.

Fasc. 3268 : CPT Pose collée de revêtements céramique en rénovation de sols dans locaux classés U4P4 et U4P4S.

La liste des revêtements de sols minces classés et des matériaux connexes, bénéficiant d'une qualité des matériaux, leurs caractéristiques et les façons de mise en œuvre.

-Le respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sera obligatoire et l'entreprise ne pourra donc se prévaloir du manque de renseignements concernant ce règlement et devra l'appliquer dans tous ses travaux.

Les types de revêtements utilisés devront avoir fait l'objet d'un avis technique du Centre Scientifique et Technique de Bâtiment et plus particulièrement définis par les Cahiers des Prescriptions Techniques cités ci-avant.

Toutes les instructions portées à cette décision seront scrupuleusement respectées : température de stockage et de mise en œuvre, nature et emploi des colles, préparation du support, mise en place, nettoyage, protections, etc. et les normes en vigueur.

Il est précisé, d'autre part, que l'entrepreneur devra réceptionner les matériaux que lui livrera le fabricant, ceci en présence de l'architecte ou de son représentant.

Les sols seront livrés à l'entrepreneur simplement balayés. Celui-ci devra, avant toute exécution des travaux, les nettoyer, les préparer, les gratter, de manière à faire disparaître tout produit étranger.

Ils seront surfacés, soigneusement lissés, permettant un collage des revêtements après ragréage.

Avant de commencer la pose, l'entrepreneur devra s'assurer de la parfaite siccité du support, ciment ou sous couche, et procéder à un ragréage obligatoire du sol en ciment avant la pose de ces revêtements, type P3 jusqu'à 3.5 mm d'épaisseur moyenne de produit agréé, lorsque le cas se présentera. Le raccordement au mur se fera sous les plinthes.

L'entrepreneur, pour la pose et l'emploi des colles d'apprêt, devra se conformer aux prescriptions éditées par les sociétés fabriquant les revêtements. Il devra apporter un soin tout particulier pour le découpage et l'ajustement des revêtements.

Tous les découpages nécessaires autour des tuyauteries, regards, appareils ou colonnes, seront exécutés d'une façon parfaite.

Après terminaison du travail, le revêtement sera livré propre. Les déchets de coupe ou autres détritrus seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

Au cas où en certains endroits, le séchage du sol serait imparfait, l'entrepreneur devra appliquer avant collage du revêtement, les couches nécessaires d'hydrofuge pour assurer un parfait isolement.

Il est entendu que cette mesure ne sera prise que pour des surfaces de faible importance et résultant de scellements ou de raccords locaux dans des pièces où l'ensemble présentera la siccité nécessaire.

Il est précisé que les murs et cloisons, devant recevoir directement la peinture, ne devront pas être salis. En conséquence, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour assurer leur protection. Il devra être exécuté tous les raccords nécessaires, s'il y a lieu, ainsi que ceux nécessités par le passage des autres corps d'état.

L'entrepreneur devra remettre avec sa proposition, la description détaillée des revêtements qu'il compte utiliser, ainsi que les caractéristiques de leur mise en œuvre et la référence d'agrément du C.S.T.B.

Les placards recevront un sol de même nature que les locaux sur lesquels ils ouvrent.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLÉTONS			
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons			
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 8 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE			
	Quant.	P. U.	Montant HT
<p><b><u>PREAMBULE :</u></b> Le coût des échafaudages, étaielements, signalisation, protection et autorisations nécessaires à la bonne exécution du présent lot est inclus dans les prix remis par l'Entreprise, ainsi que le coût des installations de chantier et des nettoyages incombant au présent lot.</p>			
<p><b><u>8.1. REVETEMENT DE SOL PVC U2S P3 E3 C2</u></b> Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol PVC de type Standing de c/o TARKETT ou techniquement équivalent de type vinyle sur mousse en lès de 2 m, constitué d'une couche calandree en PVC recyclé armé d'un voile de verre non tissé à imprégnation polymérique haute fusion, sur semelle alvéolaire en mousse Classement U2S P3 E3 C2 ; <math>\Delta L_w</math> : 20 dB ; épaisseur : 3,25 mm . couche d'usure 0,27 ; groupe d'abrasion T ; poids : 2 920 g/m<sup>2</sup> Mise en œuvre conformément aux prescriptions de la Norme NF DTU 53.2 P1-1 compris préparation du support (P3 si nécessaire), primaire d'accrochage adapté. Pose sur chape ciment, chauffage par le sol à eau Pose collée avec colle bénéficiant d'un Avis Technique et préconisée par le fabricant, compris coupes, joints soudés à chaud. - Teinte au choix de l'architecte</p>			
<p><b><u>A prévoir :</u></b> sur l'ensemble des 5 logements sauf SdB</p>			
- logements 1 et 2	Surf	m <sup>2</sup>	130,00
- logements 3,4 et 5	Surf	m <sup>2</sup>	193,50
<p><b><u>8.2. Chape avec forme de pente.</u></b> Réalisation d'une chape au mortier de ciment de dosage dans décaissement prévu laissé par le plombier et l'adjudicataire du lot chape fluide (réservation 9 cm environ) compris toutes sujétions de mise en œuvre sur isolant, avec formes de pente vers siphon et réglages de celles-ci, finition parfaitement lissé compris toutes sujétions nécessaires de réalisation et mise en œuvre conformément au D.T.U. et normes en vigueur.</p>			
<p><b><u>A prévoir :</u></b> sur l'ensemble des 5 SdB</p>			
- logements 1 et 2	Surf	m <sup>2</sup>	11,00
- logements 3,4 et 5	Surf	m <sup>2</sup>	17,00
<p><b><u>8.3. Concept douches.</u></b> Les travaux comprendront :</p>			
<p>- Fourniture et pose (compris enduit de lissage P3) en sol d'un revêtement en lès en P.V.C. homogène à relief type MULTISAFE GRANIT de chez TARKETT, classement U4 P3 E3 C2 ; réaction au feu M2 ; épaisseur 2.00 + 0.5 mm. Couleur au choix de l'architecte compris remontée de . 10 cm en mur joints soudés à chaud compris coupes et toutes sujétions.</p>			
<p>- Fourniture et pose en mur d'un revêtement en lès en P.V.C. mural compact type TARKETT mural ; réaction au feu M1-Epaisseur imperméabilisation 0.92 mm ; couleur au choix de l'architecte, compris préparation du support (sur toute hauteur), joints soudés à chaud compris coupes et toutes sujétions.</p>			
<p>- Fourniture et pose de barre de seuil spécial SdB au droit du seuil de la porte entre SdB et entrée pour rattrapage de niveau.</p>			

<b>OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLÉTONS</b>																																																					
<b>CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons</b>																																																					
<b>C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 8 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE</b>																																																					
		<b>Quant.</b>	<b>P. U.</b>	<b>Montant HT</b>																																																	
<p>- Fourniture et pose de siphon type PURUS (compris percements du plancher), compatible avec le revêtement de sol compris toutes sujétions de liaison d'étanchéité (<b>nota</b> : le raccordement au réseau E.U. sera exécuté par le titulaire du présent lot).</p> <p>- Compris toutes sujétions de soudure à chaud et de liaison entre les lès, les sols, etc...</p> <p>- Compris système d'étanchéité en sol et en murs (les produits employés devront avoir des A.T. et être validés par le bureau de contrôle).</p> <p>- Pose du revêtement par collage en plein avec colle acrylique préconisée par le revêtement du fabricant et compatible avec le support.</p> <p><b>Nota</b> : en mur le revêtement sera sur toute la hauteur.</p> <p><b>A prévoir :</b> Sols et murs des 5 SdB</p> <p><b>a) Revêtement de sol (compris remontée de 10 cm en plinthes)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- logements 1 et 2</td> <td style="text-align: center;"><b>Surf</b></td> <td style="text-align: center;">m<sup>2</sup></td> <td style="text-align: center;"><b>12,50</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- logements 3,4 et 5</td> <td style="text-align: center;"><b>Surf</b></td> <td style="text-align: center;">m<sup>2</sup></td> <td style="text-align: center;"><b>19,50</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>b) Revêtement de murs</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- logements 1 et 2</td> <td style="text-align: center;"><b>Surf</b></td> <td style="text-align: center;">m<sup>2</sup></td> <td style="text-align: center;"><b>40,00</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- logements 3,4 et 5</td> <td style="text-align: center;"><b>Surf</b></td> <td style="text-align: center;">m<sup>2</sup></td> <td style="text-align: center;"><b>60,00</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>c) Siphons de sol de type PURUS</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Nbre</b></td> <td style="text-align: center;"><b>U</b></td> <td style="text-align: center;"><b>5</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>d) Barre de seuil spéciale SdB</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Nbre</b></td> <td style="text-align: center;"><b>U</b></td> <td style="text-align: center;"><b>5</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>8.4. Seuils en acier inox</b> A chaque changement de revêtement de sol sera posé un seuil bombé de 3 cm en acier inoxydable dans la feuillure des portes ou au droit des passages. Ce seuil sera fixé par vis et chevilles et collé dans la chape flottante (en ne perçant pas les tubes de chauffage)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- logements 1 et 2</td> <td style="text-align: center;"><b>Lin</b></td> <td style="text-align: center;">ml</td> <td style="text-align: center;"><b>10,00</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- logements 3,4 et 5</td> <td style="text-align: center;"><b>Lin</b></td> <td style="text-align: center;">ml</td> <td style="text-align: center;"><b>15,00</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>8.5. Fourniture et pose de miroir rectangulaire à chanfreins polis,</b> compris jeu de support et toutes sujétions d'exécution et de pose. * dim 0,40 x 1,20 ht</p> <p><b>A prévoir :</b> au-dessus des lavabos dans les SdB des 5 logts</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Nbre</b></td> <td style="text-align: center;"><b>U</b></td> <td style="text-align: center;"><b>5</b></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>8.6 Fourniture et pose de revêtement mural en carreaux de faïence</b> 20 x 20 cm série "Architectura" de chez Marazzi ou similaire, pose collée bénéficiant d'un Avis Technique du C.S.T.B. compris coupes, entailles, raccords, percements et joints, compris traitement des angles par baguettes PVC. Teinte au choix de l'architecte (blanc + 3 couleurs).</p>					- logements 1 et 2	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>12,50</b>		- logements 3,4 et 5	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>19,50</b>		- logements 1 et 2	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>40,00</b>		- logements 3,4 et 5	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>60,00</b>			<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>			<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>		- logements 1 et 2	<b>Lin</b>	ml	<b>10,00</b>		- logements 3,4 et 5	<b>Lin</b>	ml	<b>15,00</b>			<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>					
- logements 1 et 2	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>12,50</b>																																																		
- logements 3,4 et 5	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>19,50</b>																																																		
- logements 1 et 2	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>40,00</b>																																																		
- logements 3,4 et 5	<b>Surf</b>	m <sup>2</sup>	<b>60,00</b>																																																		
	<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>																																																		
	<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>																																																		
- logements 1 et 2	<b>Lin</b>	ml	<b>10,00</b>																																																		
- logements 3,4 et 5	<b>Lin</b>	ml	<b>15,00</b>																																																		
	<b>Nbre</b>	<b>U</b>	<b>5</b>																																																		



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'EGLÉTONS			
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS – Boulevard des Chadaux – 19300 Egletons			
C.C.T.P. - D.Q. - LOT N° 8 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE			
	Quant.	P. U.	Montant HT
<b>A prévoir :</b> sur 0,80 m de hauteur au dessus des éléments de cuisine - logements 1 et 2 $[(0,80 + 3,07 + 0,80) \times 0,80 \text{ ht}] \times 2$ <div style="text-align: right;"> <b>Surf</b>                     <b>m<sup>2</sup></b> </div>	<b>7,50</b>		
- logements 3,4 et 5 $[(0,80 + 3,06 + 0,80) \times 0,80 \text{ ht} - (0,55 \times 1,60)] \times 3$ <div style="text-align: right;"> <b>Surf</b>                     <b>m<sup>2</sup></b> </div>	<b>8,60</b>		
<b>MONTANT HT LOT N°8 : .....</b>			
<b>T.V.A. 20% : .....</b>			
<b>MONTANT TTC LOT N°8 : .....</b>			
<p><b><u>NOTA GENERAL :</u></b>            En cas d'insuffisance avérée de nettoyage de la part de l'Entreprise (mentionnée sur un compte rendu de chantier), une retenue de 5% sur le montant de son marché sera appliquée.            Si dans un délai de 2 semaines à partir de la réunion de chantier où la demande de nettoyage a été formulée par l'architecte celui-ci n'a pas été effectué, une entreprise de nettoyage spécialisée sera mandatée aux frais de l'Entreprise.            L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux avant la remise de son offre.</p>			